



MÉMOIRE

Les Amis de Meadowbrook

**COMMISSION PERMANENTE DU
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
SUR LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS
D'INTÉRÊT D'AGGLOMÉRATION**

**L'étude publique du bilan de la Politique de protection
et mise en valeur des milieux naturels 2007-2008**

le 6 mai 2009

Mémoire

Présenté par Les Amis de Meadowbrook à la

Commission Permanente du Conseil d'Agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération à la séance du 6 mai 2009.

Tables des Matières	Page
Introduction	1
A. Les gestes posés pour assurer la conservation de territoires stratégiques.....	2
B. Le Terrain Meadowbrook.....	3
B.1 Le contexte écologique local	3
B.2 Le rôle de Meadowbrook dans le défi climat sur l'île de Montréal	5
B.3 Un rôle important au sein d'une trame verte du grand-sud ouest.....	6
B.4 Meadowbrook, un milieu avec des caractéristiques écologiques uniques.....	7
C. L'intégration de projet de conservation aux grands projets urbains.....	9
D. La diversification des interventions de conservation dans les parcs municipaux et les milieux riverains.....	9
E. L'implication des grands propriétaires publics, institutionnels et industriels.....	10
Conclusion et recommandation.....	10

Mémoire présenté par Les Amis de Meadowbrook à la

Commission Permanente du Conseil d'Agglomération sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération à la séance du 6 mai 2009

*lors de l'étude publique du bilan de la Politique de protection et
mise en valeur des milieux naturels 2007-2008*

Introduction

Depuis 1989, Les Amis de Meadowbrook se défendent avec succès contre le développement et pour la conservation du dernier grand espace vert dans le Grand Sud-Ouest de l'île de Montréal - le terrain Meadowbrook.
Voir photo aérienne *Annexe A-1*.

Après plus de 20 ans d'effort des citoyens et militants du milieu, le terrain Meadowbrook survit encore comme terrain de golf et zone tampon naturel entre le voies de chemin de fer CP, le secteur industriel de Lachine (anciennement Ville St Pierre) et les zones résidentielles avoisinantes de Montréal-Ouest et Côte Saint Luc. Aujourd'hui, Meadowbrook joue encore le rôle pour lequel il a été conçu et aménagé par la compagnie Canadien Pacifique, il y plus de 90 ans, en 1917. Meadowbrook est une oasis dans une cour de triage.

Pour mieux faire notre connaissance, vous trouverez en annexe une feuille d'information sur notre groupe et sa mission, préparée en août 2008 lors du premier festival Meadowfest. *Annexe A-2*.

Votre lettre d'invitation aux séances de la commission demandait notre avis sur les quatre points suivants :

- Les gestes posés pour assurer la conservation de territoires stratégiques.
- L'intégration de projet de conservation aux grands projets urbains
- La diversification des interventions de conservation dans les parcs municipaux et les milieux riverains
- L'implication des grands propriétaires publics, institutionnels et industriels.

Notre mémoire est donc rédigé en abordant ces points dans l'ordre proposé.

A. Les gestes posés pour assurer la conservation de territoires stratégiques

- Les résultats présentés le 15 avril 2009 lors de la présentation du bilan 2007-08 de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels ont démontré des accomplissements significatifs dans l'est et dans l'ouest de l'agglomération. Cependant, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu peu de résultats dans le Grand Sud-Ouest de Montréal. Or ce secteur a une population de plus de 400 000 personnes, à savoir dans les arrondissements de Lachine, LaSalle, Verdun, Le Sud-Ouest, CDN/NDG, et les villes de Montréal-Ouest, Côte Saint Luc et Hampstead.
- Ces populations ont droit comme toutes autres aux milieux naturels.
- Il faut donc prévoir, dans une phase ultérieure, une concentration des efforts dans le Grand Sud-Ouest. C'est une question d'équité pour tous les résidents de l'agglomération de Montréal.
- À cette fin, une intervention doit être considérée. Il s'agit de reconnaître le terrain de Meadowbrook qui, depuis plus de 90 ans, agit comme espace naturel de valeur et donc comme écoterritoire afin de rééquilibrer la distribution sur l'île tout en préservant ce grand espace de loisir plein air et cet habitat pour la flore et la faune.
- En 2004, lors de l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, l'Office de Consultation publique de Montréal a recommandé la protection du terrain Meadowbrook et du boisé Angell. Suite aux audiences publiques et aux interventions des groupes et des citoyens, l'Office s'est prononcé ainsi :

“Les groupes et citoyens ont soulevé des interrogations sur l'un ou l'autre des écoterritoires ou sur des secteurs particuliers à couvrir par la politique. On demande notamment que le golf Meadowbrook, le ruisseau Petit-Saint-Pierre qui serpente à travers le golf ainsi que toutes les îles entourant l'île de Montréal soient aussi considérés comme des écoterritoires. Elle partage également le souci des organismes voués à la défense du boisé Angell et considère l'urgence d'agir dans ce dossier.

Par ailleurs, pour diminuer la pression qui s'exerce actuellement sur certains secteurs visés par la politique, la commission reconnaît la nécessité d'imposer un moratoire sur tout projet immobilier dans les milieux naturels des écoterritoires et dans les zones tampons.”

Voir le rapport de l'Office de la Consultation publique en date du 31 mai 2004 *Annexe A-3*;

Les recommandations de l'Office ont été suivies qu'en partie.

- Depuis les années '80, lors du moratoire sur l'acquisition des espaces verts de la CUM, le boisé Angell et le terrain Meadowbrook ont toujours reçu une mention spéciale. Malgré cela, les deux espaces n'étaient pas cités sur la liste initiale de la Politique de 2004.

Tel qu'il est détaillé dans le bilan, la ville de Beaconsfield et l'agglomération ont réussi à préserver une partie du boisé Angell en 2007 par le biais d'une entente de conservation.

- En 2009, nous sommes d'avis que c'est finalement au tour du terrain Meadowbrook d'être reconnu et protégé

B. Le Terrain Meadowbrook

- Le terrain Meadowbrook est le dernier espace vert pouvant être protégé dans le Grand Sud-Ouest de Montréal. Sa superficie totale de 57 hectares est répartie sur deux territoires municipaux: Lachine (26 hectares adjacents dans toute sa longueur à Montreal-Ouest) et Côte Saint Luc (31 hectares).
- Sans cette initiative de conservation, ce milieu serait menacé par un développement résidentiel du côté de Lachine et risque de demeurer golf du côté de Côte Saint Luc. Toute mesure de conservation et protection aura des conséquences écologiques significatives : situé au cœur d'une population de 400000 habitants, il deviendrait un des plus grands espaces naturels du secteur. Voir Carte *Annexe A-6*.
- Situé sur le corridor de migration printanière de milliers d'oiseaux, sa conservation permettrait la protection de divers îlots de végétation représentant les milieux naturels typiques de Montréal depuis un siècle.
- On y retrouve des zones d'inondation printanière, un des derniers ruisseaux d'origine de île de Montréal, plusieurs plantes indigènes représentatives de milieux naturels de la région et fort probablement une population de couleuvre brune, des spécimens naturels ayant été retrouvés sur plusieurs sites adjacents. Voir photos en *Annexe A-4*.
- Ces impacts sont d'autant plus significatifs qu'ils auraient une influence bénéfique sur les effets d'îlots de chaleurs urbains et la qualité de l'air, le milieu étant en bordure des cours de triage de chemins de fers. Voir *Annexe A-7*

B.1 Le contexte écologique local

Afin de comprendre l'intérêt de conservation du terrain Meadowbrook, il faut avant tout comprendre le contexte écologique local.

Il n'y a pas d'autres milieux naturels...

- Montréal fut en premier colonisé par le fleuve Saint-Laurent à cause de la présence des rapides de Lachine le long des rives du secteur sud-ouest de l'île. Il en résulte que les terres riches et fertiles ont été les premières colonisées. Aujourd'hui, le grand sud-ouest de Montréal est le secteur comportant le moins de milieux naturels au Québec.
- En regardant la carte des parcs et espaces verts sur l'île, il est évident que présentement il n'existe aucun site naturel protégé entre le Mont-Royal et le parc Terra-Cotta à Pointe-Claire et aucun site entre le parc Angrignon et les grands parcs en bordure de la rivière des Prairies. Voir Carte *Annexe A-6*

Le terrain Meadowbrook est très comparable au Parc Maisonneuve et est à une distance équivalente du Mont Royal sur le côté ouest de l'île;

- Ainsi, la conservation de terrain Meadowbrook permettrait à plus de 400 000 résidents d'avoir accès à un milieu naturel dont plus particulièrement les résidents de Lachine, LaSalle, Verdun, le Sud-Ouest, Côte-Saint-Luc, Montréal Ouest, Côte Des Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et Hampstead.

- Malgré que le terrain Meadowbrook puisse être considéré par certains comme artificialisé à cause de son usage actuel comme terrain de golf, son intérêt écologique demeure extrêmement important d'autant plus qu'il possède déjà une valeur écologique significative et est facilement naturalisable.
- De plus, en conservant une vocation de parc ou de petites fermes suivie de golf depuis 92 ans, ce terrain a pu maintenir des éléments naturels presque uniques à Montréal qui auraient autrement été détruits par l'urbanisation dont des îlots de milieux boisés, des zones d'inondation printanière et le petit ruisseau Saint-Pierre. Voir Article de la Gazette *Montreal's Lost Rivers* et l'*Indice Ruisso* de 2003 sur la condition du ruisseau St Pierre, *Annexe A-5*.

La qualité du milieu environnant est un milieu à risque...

- Le terrain Meadowbrook est un des seuls grands espaces verts du sud et centre ouest de Montréal. Il a été créé en 1917, par la Cie de chemin de fer CP comme zone tampon entre les chemins de fer et les zones industrielles de Lachine et les zones résidentielles avoisinantes de Montreal-Ouest et les fermes de Côte Saint-Luc.
- Le terrain Meadowbrook n'avait donc pas été développé à l'origine parce que, selon les standards d'il y a 90 ans, il était trop près des cours de triage de train pour permettre un développement résidentiel sécuritaire. En fait, il est situé à proximité de la plus importante série de cours de triages au Québec. Les bruits, vibrations et autres risques pouvant résulter d'un déraillement de train ou autres incidents ont mené la compagnie de chemin de fer CP à créer une marge de recul formée d'un terrain de golf à 18 trous. Ce terrain en forme de zone tampon naturelle reflète très bien les recommandations de marge de recul de nos jours, à savoir 300 mètres pour une cour de triage du type longeant le terrain de golf. Voir Carte des marges de recul *Annexe -15*
- Suivant les Ontario Municipal Guidelines, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que les départements de santé publique recommandent de ne pas développer des sites à proximité des cours de triage et des corridors de chemins de fer pour les raisons des inconvénients mentionnés ci-haut. En 2007, «*Les lignes directrices et meilleures pratiques sur le voisinage*» adoptées par l'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) et la Fédération des Municipalités du Canada (FCM) abondent dans le même sens :
 «*L'aménagement de marges de recul et de bermes (« levées de terre ») vise surtout à créer des zones tampons et des barrières pour réduire les risques résultant d'un déraillement de train ou d'autres incidents, et aussi à atténuer dans une certaine mesure le bruit et la vibration. Les marges de recul des zones résidentielles par rapport aux triages ferroviaires marchandises visent à corriger les incompatibilités fondamentales en matière d'aménagement du territoire*»
 Voir Rapport sur les lignes directrices et meilleures pratiques ACFC/FCM Août 2007 : http://www.proximityissues.ca/french/MaterialsContent/2007_Guidelines_fr.pdf et la carte *Annexe A-15*.
- Suite à la recommandation de plusieurs citoyens de notre secteur, entre autres Avrom Shtern et Dida Berku, le Comité consultatif sur la Sécurité ferroviaire dans son rapport intitulé «*Renforcer les liens : un engagement partagé pour la sécurité ferroviaire*» encourage les promoteurs et les municipalités à s'engager dans un processus de consultation avec les compagnies de chemins de fer avant que

toutes décisions soient prises relatives au développement en proximité des voies ferrées.

Voir Recommendation 34 of Federal Advisory Panel On Railway Safety Act Review Panel, Transport Canada:

The Railway Safety Act should be amended to require the developer and municipalities to engage in a process of consultation with railway companies prior to any decision respecting land use that may affect railway safety. [P.107] [Stronger Ties: A Shared Commitment to Railway Safety - Report of the Advisory Panel](#)

http://www.tc.gc.ca/tcss/RSA_Review

Examen_LSF/pdf/TRANSPORT_Stronger_Ties_Report_FINAL_

B.2 Le rôle de Meadowbrook dans le défi climat sur l'île de Montréal

Meadowbrook contribue à réduire un problème sérieux d'îlots de chaleur...

- En mai 2008, des chercheurs au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal ont produit un rapport sur les îlots de chaleur urbain et les risques qui y sont associés.
- Comme vous pouvez le noter sur la carte des îlots de chaleur, les nombreux cours de triage de train, autoroutes adjacentes et quartiers urbains entourant Meadowbrook forment de massifs îlots de chaleur. *Voir Annexe A-7.*
- Meadowbrook est en contraste important face à ces secteurs, il est un des seuls endroits n'ayant pas d'îlot de chaleur. Il a donc un impact significatif sur la chaleur pour les quartiers adjacents et sur l'exposition de la population environnante aux risques associés.
- (Voir le rapport « *Une approche SIG pour l'identification des zones et des populations à risque en période canicule* » Patrice Pitre Centre Léa-Roback 23 mai 2008
<http://www.slideshare.net/PatricePitre/lot-de-chaleur-urbain-une-approche-sig>)

Un impact significatif sur la qualité de l'air...

- Les villes et arrondissements du grand Sud-Ouest de Montréal souffrent de problèmes de qualité d'air significatifs. Ceci est probablement dû à la présence de nombreuses autoroutes, des cours de triage et de quartiers industriels en amont dans le vent.
- Meadowbrook étant juste en amont dans le vent de l'ouest vers l'est, il joue un rôle significatif pour améliorer la qualité de l'air.
- En tant que puits de carbone, le terrain offre une couverture végétale pendant les périodes de chaleur en réduisant les GES et le CO₂, et diminuant ainsi la chaleur et améliorant la qualité de l'air et la santé des populations environnantes.

Un impact significatif sur la qualité de vie de la communauté...

- N'ayant aucun milieu naturel adjacent, les communautés environnantes ont accès à aucun espace vert pour effectuer les simples loisirs de contemplation de la nature. L'absence de cette possibilité a un impact significatif sur leur qualité de vie.
- Son développement immobilier aurait un impact irréversible sur la qualité de l'air et de la santé des citoyens des environs.
Voir le rapport *Annexe A-9* " Impacts sur la santé publique des espaces verts", présentation préparée par Stéphane Perron M.D., Santé et Services Sociaux de Montréal, 23 août 2008.
- De plus, nous avons repéré plusieurs études sur les effets bénéfiques des espaces verts: Entre autres : Scaling of green space coverage in European cities
<http://rsbl.royalsocietypublishing.org/content/early/2009/02/22/rsbl.2009.0010.full>;
Psychological benefits of greenspace increase with biodiversity
<http://www.pubmedcentral.nih.gov/articlerender.fcgi?artid=2390667>)

B.3 Un rôle important au sein d'une trame verte du grand-sud ouest...

- En reliant Meadowbrook aux autres petits espaces verts du grand Sud-ouest par des voies vertes et des sentiers, il serait possible de créer une trame verte d'au moins 400 hectares.
- Meadowbrook est un élément clé essentiel à la création de cette trame verte au travers laquelle faune et communautés pourraient circuler.
- Voir la proposition d'Héritage Laurentien « Créer une trame verte au sud ouest de Montréal » *Annexe A-11*

Un milieu naturel correspondant aux standards de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)...

- Des sites tels Meadowbrook sont spécifiquement reconnus par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Ce site, en milieu urbain, comporte des fragments d'habitats typiques de Montréal, depuis deux siècles. Ayant un potentiel éducatif en milieu urbain significatif, il correspond tout à fait au descriptif de la catégorie 4 de l'UICN et mérite autant de considération que tout autre site naturel.
- L'objectif premier de cette catégorie est de "*Maintenir, conserver et restaurer des espèces et des habitats*" Cette définition intègre la notion de restauration qui sera nécessaire pour ce site étant donné la présence actuelle du terrain de golf.
- Voir *Annexe A-12* Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>)
- Les objectifs secondaires de cette catégorie, identifiés par l'UICN, sont tout aussi pertinents au terrain Meadowbrook :

1. Protéger les formations végétales ou d'autres caractéristiques biologiques par des approches de gestion traditionnelles : en effet, le terrain Meadowbrook possède diverses caractéristiques physiques et biologiques représentatives des milieux naturels de Montréal (ruisseau, profil topographique, milieux boisés, plaines inondables, etc.) que nous entendons gérer par des approches traditionnelles afin de reconstituer un milieu représentatif de ce qui se retrouvait dans la région il y a quelques siècles.
 2. Protéger des fragments d'habitats comme composants de stratégies de conservation à l'échelle du paysage terrestre ou marin. Tel que mentionné précédemment, le site comporte des fragments qui seront non seulement protégés par cette initiative mais pourront s'accroître en s'étendant sur les aires présentement occupées par la pelouse.
 3. Développer l'éducation du public et son appréciation des espèces et /ou des habitats concernés. Cet élément sera nécessaire à la protection du milieu.
 4. Offrir un moyen qui permet aux résidants des villes d'être régulièrement en contact avec la nature. Cet élément est une des raisons les plus importantes pour la protection de ce site.
- Il est donc mentionné dans le descriptif de la catégorie 4 que des fragments d'habitats, souvent de petite taille ou en milieu urbain, correspondent à cette catégorie et que ces milieux peuvent correspondre à la catégorie même s'ils requièrent des efforts de restauration. Il est même indiqué qu'il est possible de faire dans cette catégorie une "Gestion active d'écosystèmes naturels ou semi naturels : pour préserver des habitats naturels ou semi naturels qui sont trop petits ou trop profondément altérés pour être autosuffisants" Ce site correspond donc tout à fait à cette catégorie.
 - De toute façon, notre expérience en naturalisation de milieux dégradés démontre que ce site aurait une fonction quasi-naturelle en 3 à 5 ans à peine avec quelques efforts simples de naturalisation des pelouses, le rendant ainsi un des sites les plus faciles à naturaliser de la région de Montréal.

B.4 Meadowbrook, un milieu avec des caractéristiques écologiques uniques :

- Il est important de noter que certains intervenants dans le passé ont refusé de protéger le terrain Meadowbrook parce que le terrain est actuellement maintenu par le propriétaire comme terrain de golf. Le rôle de terrain de golf est cependant nécessaire pour le propriétaire afin qu'il absorbe une portion de coûts significatifs associés au site de par sa valeur foncière élevée en milieu urbain. Ceci ne l'empêche pas d'avoir une valeur écologique majeure qui s'accroîtrait une fois que le site est protégé.
- À titre comparatif, Meadowbrook possède au moins autant de valeur écologique que des anciens champs agricoles et des friches envahies par des espèces introduites qui ont été protégés dans l'est de Montréal et à l'Ouest de l'île grâce aux efforts récents de la politique de protection des milieux naturels. Voir *Annexe -13 Rapport de l'Institut de Recherche en biologie végétale relatif à la Valeur écologique du terrain de golf Meadowbrook* en date du 1er juin 1994, Michel Labrecque, Tree Physiologist

- Des experts en naturalisation de milieux urbains ont signalisé que le site compte parmi les plus faciles à naturaliser à Montréal. Selon eux, en 3 à 5 ans, les sites accompliraient naturellement une importante partie de leurs fonctions écologiques.
- D'ailleurs, l'Office de la Consultation publique a même fait cette constatation en 2004 lorsqu'il a conclu dans son rapport : « *Il est permis de se demander pourquoi la falaise Saint Jacques a été retenue (comme écoterritoire) et non le golf Meadowbrook.* »
Voir Annexe A -3 page 18.
- Comme tous les milieux d'intérêt écologique de la région de Montréal, Meadowbrook a été modifié par la main humaine. Servant présentement de terrain de golf, il comporte plusieurs secteurs en pelouse. Cependant, ses caractéristiques écologiques sont surprenantes, dont voici quelques éléments:

Caractéristiques écologiques

1. Un des derniers ruisseaux non canalisés de Montréal, le petit ruisseau Saint-Pierre, circule sur le site. *Annexe A-5*
2. Près de la moitié de la surface du terrain comporte le profil topographique d'origine avant la colonisation de Montréal. Cette caractéristique est très rare à Montréal.
3. On y retrouve aussi diverses zones inondant au printemps qui pourraient, en cessant de couper la végétation, rapidement servir de plaines inondables. Canards et autres animaux utilisent déjà les trous d'eau présents sur le terrain. *Annexe -4*
4. Les secteurs naturels existants constituent des corridors verts qui n'ont pas été coupés ou labourés depuis 90 ans et recèlent des secteurs probablement jamais altérés par de la machinerie. Ils comportent une diversité de plantes incluant plusieurs espèces rares ou à statut précaire dont le Micocoulier occidental, le caryer ovale, le chêne à gros fruits, l'orme d'Amérique, etc. On y retrouve des populations isolés de plantes forestières provenant des vieilles forêts d'origine dont des fougères (ex: onoclée sensible, la dryoptère à sores marginaux, dryoptéride spinuleuse, matteucie fougère-à-l'autruche, etc.) et des fleurs printanières (ex. maianthème à grappe, anémone du Canada, podophylle pelté, etc.).

Voir *Annexe A-13* le Rapport de l'Institut de Recherche en biologie végétale relatif à la valeur écologique du terrain en date du 1 juin 1994, par Michel Labrecque, *Annexe A-14* Communiqué du Ministre Simard en date du 20 mars 2009 et la liste de Flora protégée.

5. On y retrouve un nombre surprenant d'espèces végétales associées à sites où des anciennes communautés amérindiennes vivaient. Fort probablement, ils occupaient le site parce que le terrain Meadowbrook était en rive d'un grand lac s'étendant jusqu'au lac Champlain (ex. chêne à gros fruits, caryer ovale, aubépine, sureau du Canada, viorne trilobé, etc.).
6. Le site a le potentiel de devenir un arrêt migratoire important pour les oiseaux migrants étant donné qu'il est situé directement sur un axe de migration partant du lac Saint-Louis vers les autres arrêts migratoires les plus importants de Montréal pour passereaux (parc Summit, Mont-Royal, jardin botanique de Montréal) on y note

déjà au moins 45 espèces d'oiseaux (voir liste en annexe). Il suffit de naturaliser les zones en pelouse pour que le plein potentiel soit atteint. Voir la Carte du Corridor des oiseaux migrateurs et la liste d'oiseaux sur le site *Annexe A-10*

7. Le site, possédant plusieurs plantes d'asclépiade, joue un rôle pour le monarque, une espèce à statut précaire qui est retrouvée en grande quantité autour du site en fin d'été et en automne. Voir le communiqué du Ministre Simard voulant doubler le nombre d'espèces protégés *Annexe A-14*
8. Les milieux humides, sans avoir été répertoriés, abritent au minimum une population de ouaouarons qui, fort probablement, est isolée des autres populations de l'île de Montréal depuis plus de 90 ans;
9. Le secteur a le potentiel d'abriter une population de couleuvres brunes. Quoiqu'un inventaire serait nécessaire pour le site, cette espèce a déjà été retrouvée sur divers sites naturels non loin dont l'éco territoire de la falaise Saint-Jacques. Le terrain Meadowbrook est en haut de la portion ouest de cette falaise.

C. L'intégration de projet de conservation aux grands projets urbains

En milieu urbain, les sites protégés sont souvent isolés. Il en résulte une diversité biologique moindre et un potentiel d'utilisation moindre. À cette fin, il est nécessaire de considérer dans une phase ultérieure une mise en réseau permettant tant à la faune de circuler par des corridors verts que les humains de circuler par une trame liant des divers parcs et espaces verts. L'approche à cette fin doit être tant locale que régionale.

- De la même façon que le bilan de la présente politique offre une vision de trame de l'est et trame de l'ouest, il est aussi important d'avoir une vision de la trame verte du Grand Sud-Ouest
- Nous vous référons à la proposition d'Heritage Laurentien "*Créer une trame verte au sud-ouest de Montréal* - Annexe A-11.
- Le concept de ceinture verte de Montréal proposé par Héritage Laurentien et repris par Conservation de la nature Canada de même que le concept de parc écologique de l'Archipel de Montréal proposé par quelques quarantaine d'organismes communautaires et environnementaux abondent dans le même sens.

D. La diversification des interventions de conservation dans les parcs municipaux et les milieux riverains

- Il en va de soi que les efforts accomplis jusqu'à présent sont louables. Cependant, dans les secteurs comme le Grand Sud-Ouest, qui n'ont pas de milieux naturels au sein de parcs municipaux ou milieux riverains, elles n'auront toujours pas de milieux naturels une fois que la présente politique est implémentée.
- Il est donc important d'intervenir dans les zones comme Meadowbrook qui ne sont pas encore des parcs municipaux ni des milieux riverains.

E. L'implication des grands propriétaires publics, institutionnels et industriels

- Afin d'intervenir dans les milieux les plus urbanisés, il sera nécessaire de faire preuve d'innovation, surtout lorsqu'il s'agit de terrains qui sont dans le domaine privé;
- Nous reconnaissons la maxime qui a été énoncée lors de la présentation du bilan, à l'effet « *qu'il aura conservation s'il y aura développement* ». Cependant, nous nous opposons à tout développement sur le terrain de Meadowbrook, il existe d'autres solutions de rechange;
- Nous devons faire preuve d'innovation à l'avenir, tout en reconnaissant les étapes et recommandations du passé;
- Dans le plan d'Urbanisme de la Ville de Montréal 2004, le terrain de golf Meadowbrook est un Secteur de planification détaillée.4.19. En reconnaissant ses caractéristiques particulières, il fut recommandé comme première étape de « mettre en place un mécanisme de concertation réunissant l'ensemble des partenaires »
- Il existe dans le contexte actuel du potentiel de développement dans le sud ouest qui pourrait servir comme projet d'échange avec le terrain Meadowbrook, nous suggérons les terrains en proximité de l'échangeur Turcot et longeant la Falaise St Jacques.
- Dans le but de trouver une solution à la présente impasse, il existe une proposition d'échange de terrains proposée par le groupe l'Héritage Laurentien que nous appuyons.
- Afin de réaliser ce plan, il faut tout d'abord faire reconnaître le terrain Meadowbrook comme un terrain de valeur écologique qui mérite la protection d'un écoterritoire;
- Après cela, les villes, arrondissements, promoteurs et citoyens pourront se concerter pour trouver un moyen et une entente de conservation permanente pour le site.

CONCLUSION :

En conclusion, Les Amis de Meadowbrook demandent à la Commission de

- Reconnaître le principe des Milieux Naturels pour Tous
- L'Intégration des espaces naturels dans les milieux urbains et

et recommandent à cette Commission de :

1. **Reconnaître et intégrer le terrain Meadowbrook** comme milieu naturel à conserver et comme écoterritoire dans la politique;

2. **Mettre en place une table de concertation réunissant l'ensemble des partenaires** publics et privés incluant le propriétaire, l'arrondissement de Lachine et les villes de Côte Saint Luc et Montréal Ouest ainsi que les compagnies de chemins de fer et les groupes de citoyens concernés.
3. **Créer une trame verte du Grand Sud Ouest** pour lier le terrain Meadowbrook avec la Falaise St. Jacques et les parcs Angrignon et les milieux riverains du Sud-Ouest de l'île;
4. **Créer un réseau de quatre trames vertes à travers l'île** incluant
 - i) La Trame Verte de l'Est
 - ii) La Trame Verte de l'Ouest
 - iii) La Trame Verte du Grand Sud Ouest incluant Meadowbrook et la Falaise St Jacques, le Parc Angrignon et les milieux riverains du Sud-Ouest de La Salle, Lachine et Verdun
 - iv) Et la Trame Verte du Centre Nord incluant le Mont Royal, Le Plateau, Ahuntsic et jusqu'au Parc de la Visitation

Montréal, le 6 mai 2009
Les Amis de Meadowbrook

Liste des Annexes au soutien du Mémoire de
Les Amis de Meadowbrook

- A-1 Photo d'ensemble du terrain Meadowbrook;
- A-2 Feuille d'Information générale sur les Amis de Meadowbrook (préparé août 2008) ;
- A-3 Rapport et recommandation de l'Office de Consultation Publique de Montreal 31 mai sur la *Politique de protection et de mise en valeurs des milieux naturels* de la Ville de Montréal;
- A-4 Séries de photos Meadowbrook;
- A-5 Article sur Le ruisseau Petit-Saint-Pierre, La Gazette : « Montreal's Lost Rivers » par Marian Scott, 18 avril 2009, et Extrait de l'indice Ruisseau Ville de Montréal;
- Rapport de la Qualité des ruisseaux et des lacs intérieurs
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/rsma_fr/media/documents/Ruisso_2003.pdf
- A-6 Cartes des Parcs et espaces verts sur l'île de Montréal, du Plan d'Urbanisme de Montréal février 2009;
- A-7 Cartes des îlots de chaleur urbain, préparé par la Direction de la Santé publique Montréal en Juin 2007;
- A-8 Extraits et citations de Helen Fotopoulos, dans la Gazette le 30 juillet 2008 relatif aux îlots de chaleur et de Claude Dauphin relatif à la consultation avec les villes avoisinantes;
- A-9 “ Impacts sur la santé publique des espaces verts” Présentation préparée par Stéphane Perron M.D., Santé et Services Sociaux de Montréal, 23 août 2008;
- A-10 Carte du Corridor des oiseaux migrateurs et liste des espèces d'oiseaux sur le terrain Meadowbrook;
- A-11 Proposition d'Héritage Laurentien “ Créer une trame verte au sud-ouest de Montréal”, avril 2009;

- A-12 Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature) <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf>**
- A-13 Rapport de l'Institut de Recherche en biologie végétale relatif à la Valeur écologique du terrain de golf Meadowbrook en date du 1er juin 1994, Michel Labrecque, Tree Physiologist**
- A-14 Communiqué relatif au Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables - LE MINISTRE SIMARD SOUHAITE DOUBLER LE NOMBRE D'ESPÈCES PROTÉGÉES <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mars2009/27/c4867.html>
Plant Inventory, June 2005 et June 2006;**
- A-15 Carte des marges de recul selon les lignes directrices ACFC/FCM août 2007;**
- A-16 Texte du présentation orales à la Commission de Jo Ann Goldwater et Avrom David Shtern de les Amis de Meadowbrook le 6 mai 2009.**

Les Amis Meadowbrook

Le 6 mai 2009